

Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois, en annexe de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois, en annexe de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial au 11 (26 mai au 18 juin 1794) p. 699;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14932_t1_0699_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022



PIÈCE ANNEXE

[Décrets envoyés aux autorités constituées par l'Agence des lois; 29 prair. II] (1).

Dates et n°s des Décrets		Titre des Décrets	Autorités auxquelles l'envoi a été fait
Pluviôse 2384	2	relatif à l'entretien des phares et feux établis pour la sureté de la navigation	aux tribunaux de districts
ventôse 2332	7	relatif aux états de navigation, de commerce et de comptabilité, ordonnés par décrets des 7 brumaire et 26 frimaire	id.
floréal 2369	29	relatif à la manière de procéder au cas de destruction ou enlèvement de minutes de jugemens non exécutés, ou de procédures criminelles encore indécises.	id.
prairial 2368	2	qui interprète la loi du 10 juin dernier relative au recouvrement et à la vente du mobilier distrait de la ci-devant Liste civile	id.
2379	9	relatif à la liquidation des droits, appartenant à la République, sur les titres et papiers de la ci-devant compagnie des assurances sur la vie	id.
2372	10	relatif aux repr. du peuple envoyés en mission qui sont rappelés	id.
2312	12	relatif à la liquidation des frais de transport de la guillotine	
2382	13	qui détermine le mode de distribution des se- cours dus aux familles des défenseurs de la	aux autorités constituées civiles
	10	patrie	et militaires de la Marine.
2383	13	portant que l'armée des Pyrénées Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie	aux tribunaux de districts
[Note] : Il n'y a point eu de décrets envoyés aux autorités constituées le 28 prair.			

⁽¹⁾ C 304, pl. 1131, p. 29 et 30. Signé Ménard, Grandville.

